

LE DEPISTAGE :

Le dépistage doit comporter au minimum un examen des globes oculaires (recherche de cataracte ou d'opacité, recherche d'anomalies de la formation de l'œil et des paupières) et du bon fonctionnement de la vision (recherche du strabisme et examen de la motricité des 2 yeux ensemble, de la vision en relief).

Ce dépistage recherche essentiellement les anomalies de la morphologies des yeux, de leur convergence et de l'amblyopie unilatérale. L'examen plus complet comporte aussi une mesure de l'acuité visuelle, de la réfraction et un examen du fond d'œil.

Il est conseillé que les yeux des enfants soient surveillés à la naissance, entre 9 et 12 mois, autour de 3 ans, et à l'entrée au CP. On estime qu'un enfant sur 7 a un défaut de vision, pas forcément grave, mais qui peut bénéficier d'une paire de lunette. Le risque à ces âges est de développer un œil paresseux (amblyope) qui sera très difficile à récupérer, et parfois impossible, après 4-5 ans.

Jusqu'à 3 ans, la récupération est très facile mais il faut savoir que de 12 à 30 mois l'enfant accepte plus difficilement d'être examiné et refuse souvent l'occlusion et les lunettes. Avant un an, l'introduction de la paire de lunette et du traitement est facile, et cela redevient facile après 2 ½ ans. C'est donc pour des raisons de comportement de l'enfant que l'on conseille un dépistage avant un an et un autre à partir de 3 ans.

ATTENTION !!!

N'hésitez pas à demander conseil à votre pédiatre ou généraliste dès le plus jeune âge, surtout si vous même ou d'autres membres de la famille présentent des troubles de la vision et particulièrement un strabisme.

Dans la plupart des départements, les enfants bénéficient d'un examen de la vision autour de ans dans le cadre de l'école. Ils auront un nouvel examen à l'entrée au CP ou en fin de maternelle.

MAIS, si vous avez l'impression d'une bizarrerie dans le regard, il faut faire vérifier votre enfant, et tant mieux si c'est pour vous faire dire qu'il n'y a pas de troubles visuels.